



MASON GRAPHITE INC.

ÉTATS FINANCIERS
Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015
(en dollars canadiens)
(audités)



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des présents états financiers, notamment des jugements et estimations comptables importants conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que de faire en sorte que toute l'information figurant dans le rapport annuel soit conforme aux états financiers. Cette responsabilité englobe la sélection des principes et des méthodes comptables appropriés, et la prise de décisions qui influent sur l'évaluation de transactions faisant appel à un jugement objectif.

Le conseil d'administration est tenu de superviser la direction dans l'exécution de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et d'approuver l'information financière incluse dans le rapport annuel. Le conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant l'information financière préparée par les membres de la direction et en discutant avec ces derniers de questions d'intérêt. Le comité d'audit a pour tâche de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes à l'égard de l'information financière et de questions relatives à l'audit et à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte dans le cadre de l'approbation de la publication des états financiers et d'autres informations financières de Mason Graphite Inc. (la « Société ») à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de la Société.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux normes financières établies et aux lois et règlements applicables, de même que de maintenir des normes de conduite appropriées pour ses activités.

« Benoit Gascon »

Benoit Gascon
Président et chef de la direction

« Luc Veilleux »

Luc Veilleux
Chef de la direction financière

Laval (Québec)

Le 20 octobre 2016



Le 20 octobre 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Mason Graphite Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Mason Graphite Inc., qui comprennent les états de la situation financière aux 30 juin 2016 et 2015, et les états du résultat net et du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
T: +1 514 205-5000, F: +1 514 876-1502*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Mason Graphite Inc. aux 30 juin 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A122718

Mason Graphite Inc.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(audités) (en dollars canadiens)

	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie	1 347 003	5 655 041
Placements à court terme (note 4)	-	1 565 487
Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier à recevoir	213 724	213 724
Taxes de vente à recevoir	113 480	381 858
Charges payées d'avance et autres créances	36 187	41 060
	<u>1 710 394</u>	<u>7 857 170</u>
Actifs non courants		
Participation dans une entreprise associée (note 6)	633 100	1 093 100
Actifs de prospection et d'évaluation (note 7)	31 891 491	29 163 440
	<u>34 234 985</u>	<u>38 113 710</u>
Total de l'actif		
	<u>34 234 985</u>	<u>38 113 710</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 8)	538 676	1 912 245
Dettes à long terme exigible à moins de un an (note 7)	5 927 596	1 485 501
	<u>6 466 272</u>	<u>3 397 746</u>
Passifs non courants		
Débiteures convertibles (note 9)	4 139 818	3 472 213
Dettes à long terme (note 7)	-	4 734 154
Passif d'impôt différé (note 14)	2 310 000	2 000 000
	<u>12 916 090</u>	<u>13 604 113</u>
Total du passif		
	<u>12 916 090</u>	<u>13 604 113</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	33 382 627	32 732 890
Réserves	9 972 788	9 869 761
Déficit	(22 036 520)	(18 093 054)
Total des capitaux propres	<u>21 318 895</u>	<u>24 509 597</u>
Total des capitaux propres et du passif	<u>34 234 985</u>	<u>38 113 710</u>

Note 1 – Nature des activités et risque de liquidité

Note 18 – Engagements

Note 19 – Événements subséquents

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signé « Tyrone Docherty », administrateur

Signé « Benoît Gascon », administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

ÉTATS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(audités) (en dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Charges		
Salaires et honoraires d'experts-conseils	868 986	893 942
Jetons de présence	112 903	124 726
Honoraires	196 783	223 369
Frais généraux de bureau	228 817	245 448
Frais de transport et d'hébergement	64 197	107 670
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	212 981	873 552
Frais de communication et de promotion	53 081	90 699
Honoraires de l'agent des transferts et frais de dépôt	58 182	64 547
Royautés	50 000	58 333
Écart de change net lié à l'exploitation	2 465	560
Perte d'exploitation	1 848 395	2 682 846
Autres produits	-	(92 544)
Écart de change net	180 315	574 975
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée (note 6)	460 000	298 800
Profit à la dilution d'une entreprise associée	-	(741 200)
Charges financières (note 9)	1 165 605	299 047
Produits financiers	(20 849)	(108 608)
Perte nette avant impôt	3 633 466	2 913 316
Charge d'impôt différé (note 14)	310 000	740 000
Perte nette et perte globale	3 943 466	3 653 316
Perte par action		
De base et diluée (note 13)	0,05	0,04

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
(audités) (en dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(3 943 466)	(3 653 316)
Éléments hors trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions	212 981	873 552
Autres produits	-	(92 544)
Écart de change	211 438	537 862
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée	460 000	298 800
Profit à la dilution d'une entreprise associée	-	(741 200)
Charges financières	916 605	50 407
Charge d'impôt différé	310 000	740 000
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Taxes de vente à recevoir	268 378	(244 373)
Charges payées d'avance et autres créances	4 873	33 259
Dettes d'exploitation et charges à payer	111 936	(526 517)
	(1 447 255)	(2 724 070)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Coûts de transaction	-	(2 245)
Remboursement de la dette à long terme	(1 651 750)	(1 573 125)
Bons de souscription exercés	118 618	-
Options exercées	139 000	-
	(1 394 132)	(1 575 370)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Aide gouvernementale reçue	9 000	41 000
Augmentation des placements à court terme	-	(4 208 625)
Diminution des placements à court terme	1 626 605	3 146 375
Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier reçus	-	1 790 423
Dépenses de prospection et d'évaluation	(3 102 256)	(5 224 834)
	(1 466 651)	(4 455 661)
Diminution de la trésorerie	(4 308 038)	(8 755 101)
Trésorerie au début de l'exercice	5 655 041	14 410 142
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 347 003	5 655 041
Information complémentaire :		
Dépenses de prospection et d'évaluation comptabilisées dans les dettes d'exploitation et charges à payer	212 625	1 698 130
Intérêts liés à la dette à long terme imputés aux actifs de prospection et d'évaluation (note 7)	1 087 135	1 085 996
Crédit d'impôt lié aux ressources, aide gouvernementale et crédit d'impôt minier déduits des dépenses de prospection et d'évaluation (note 7)	9 000	1 146 212
Intérêts payés sur les débetures convertibles	249 000	249 000
Rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans les actifs de prospection et d'évaluation (note 12)	33 165	96 879

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(audités) (en dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions)

	Capital-actions		Réserves			Déficit	Capitaux propres
	Nombre	Montant	Bons de souscription	Bons de souscription de courtier	Options		
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2015	86 218 559	32 732 890	5 648 068	591 458	3 630 235	(18 093 054)	24 509 597
Actions émises au titre du paiement des intérêts sur les débiteures convertibles (note 10)	505 051	249 000	-	-	-	-	249 000
Bons de souscription exercés (note 11)	139 550	143 737	(25 119)	-	-	-	118 618
Options exercées (note 12)	250 000	257 000	-	-	(118 000)	-	139 000
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	-	246 146	-	246 146
Résultat net et résultat global de l'exercice	-	-	-	-	-	(3 943 466)	(3 943 466)
Solde au 30 juin 2016	87 113 160	33 382 627	5 622 949	591 458	3 758 381	(22 036 520)	21 318 895
Solde au 1^{er} juillet 2014	85 786 034	32 486 135	5 648 068	591 458	2 659 804	(14 439 738)	26 945 727
Actions émises au titre du paiement des intérêts sur les débiteures convertibles (note 10)	432 525	246 755	-	-	-	-	246 755
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	-	-	970 431	-	970 431
Résultat net et résultat global de l'exercice	-	-	-	-	-	(3 653 316)	(3 653 316)
Solde au 30 juin 2015	86 218 559	32 732 890	5 648 068	591 458	3 630 235	(18 093 054)	24 509 597

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(6)

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou la « Société ») a été prorogée de la Loi sur les sociétés par actions (Ontario) vers la juridiction de la Loi canadienne sur les sociétés par actions avec une date d'entrée en vigueur du 3 mars 2016. La Société a été constituée en société par actions le 15 mars 2011 selon la Loi sur les sociétés par actions (Ontario). Le siège social de la Société est situé au 3030, boul. Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, Canada, H7T 2P5.

La Société mène des activités de prospection et d'évaluation du gisement de graphite du Lac Guéret, situé au Québec, au Canada. Il a été établi que les actifs de prospection et d'évaluation de la Société contenaient des réserves minérales économiquement récupérables. La Société a divulgué une estimation de ressources minérales et une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 visant le gisement du Lac Guéret.

Même si la Société a effectué des démarches pour vérifier le titre de propriété du gisement sur lequel elle mène des activités de prospection et d'évaluation et dans lequel elle détient une participation, conformément aux normes établies pour le stade actuel de prospection et d'évaluation du gisement, ces démarches ne garantissent pas le titre que détient la Société. Le titre de propriété peut en effet être assujéti à un régime de permis ou de concession de licence gouvernemental ou être lié à des ententes préalables non enregistrées, à des concessions minières non enregistrées, à des revendications des peuples autochtones, ou encore ne pas être conforme aux exigences réglementaires et environnementales.

Les présents états financiers sont fondés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter de la date de clôture.

Au 30 juin 2016, le fonds de roulement de la Société était déficitaire de 4 755 878 \$, son déficit accumulé s'établissait à 22 036 520 \$ et la perte subie s'élevait à 3 943 466 \$ pour l'exercice clos à cette date. Le fonds de roulement comprend un montant de trésorerie de 1 347 003 \$.

La direction estime que la Société dispose des fonds suffisants pour respecter ses obligations au moment de leur échéance et payer ses dépenses prévues pour les 12 prochains mois en tenant compte du placement privé de 28 778 750 \$ qui a été complété le 27 septembre 2016 (voir note 19). La capacité de la Société à poursuivre ses activités de prospection et d'évaluation, d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction de son projet du Lac Guéret dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement additionnel, ce qu'elle peut faire de différentes manières, notamment au moyen de partenariats stratégiques, d'ententes de coentreprises, de financement de projet par emprunt, de financement par redevances ou d'autres options offertes par les marchés financiers. La direction cherchera de telles sources de financement additionnel lorsqu'elle en aura besoin. Bien que la direction ait déjà réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle y parviendra à l'avenir ni que ces sources de financement ou ces mesures seront offertes à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour cette dernière.

Les présents états financiers ont été revus et approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 20 octobre 2016.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Base de présentation

Les états financiers audités de la Société (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers en IFRS pour les deux périodes indiquées.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation de certains instruments financiers à la juste valeur. De plus, ces états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

c) Monnaie étrangère

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires qui sont libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

d) Trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse.

e) Placements à court terme

La Société considère que les placements à court terme se composent de sommes qui ont des échéances à plus de 90 jours et à moins de un an, et ils sont non rachetables.

f) Actifs de prospection et d'évaluation

Les actifs de prospection et d'évaluation comprennent les dépenses de prospection et d'évaluation et les coûts d'acquisition des biens miniers. Les dépenses engagées pour des activités effectuées avant la prospection et l'évaluation, c'est-à-dire toutes les dépenses ayant servi à obtenir les droits légaux visant l'exploration d'une zone, sont immédiatement passées en charges.

Les actifs de prospection et d'évaluation sont composés des droits visant les biens miniers, payés ou acquis au moyen d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, et des coûts liés aux recherches initiales de gisements minéraux présentant un potentiel économique ou à l'obtention de renseignements supplémentaires sur un gisement minéral existant.

Les droits sur les mines sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes de valeur accumulées. Les droits sur les mines et les options d'acquisition de droits en copropriété dans des biens miniers sont dépréciés seulement lorsque les biens concernés font l'objet de production commerciale. Les intérêts sur la dette à long terme se rapportant à l'acquisition et au financement de droits sur les mines sont incorporés dans le coût des actifs de prospection et d'évaluation ainsi que le gain ou la perte résultant des modifications au calendrier des paiements futurs.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Les dépenses de prospection et d'évaluation de chaque zone d'intérêt distincte sont inscrites à l'actif et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, au creusement de tranchées, au forage et à d'autres travaux qu'exige la recherche de minerai, comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Elles tiennent aussi compte des coûts liés à l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale repérée grâce à la prospection ou acquise au moyen d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Les dépenses de prospection et d'évaluation comprennent :

- le coût de l'établissement du volume et de la teneur des gisements au moyen d'activités de forage de carottes de sondage, de creusement de tranchées et d'échantillonnage d'un corps minéralisé;
- le coût de la détermination des méthodes optimales d'extraction et des procédés métallurgiques et de traitement;
- le coût des études liées à l'environnement social, aux levées, aux exigences environnementales, au transport et aux besoins en infrastructures;
- le coût de l'obtention des permis;
- le coût des évaluations économiques visant à déterminer si la mise en valeur du matériel minéralisé est justifiée sur le plan commercial, notamment les études de délimitation de l'étendue, de pré faisabilité et de faisabilité définitive.

Les dépenses de prospection et d'évaluation comprennent les frais indirects directement imputables aux activités connexes.

Les flux de trésorerie attribuables aux coûts capitalisés sont classés dans les activités d'investissement des tableaux des flux de trésorerie.

Lorsqu'un projet minier accède à la phase de mise en valeur, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif à titre de coûts de mise en valeur des mines dans les immobilisations corporelles et elles sont soumises à un test de dépréciation.

g) Provisions

Des provisions sont comptabilisées a) lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, b) qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et c) que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Les charges se rapportant aux provisions sont présentées aux états du résultat net et du résultat global, déduction faite de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées selon un taux avant impôt courant reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'obligation.

h) Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. En présence de tels indices, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur. Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux des autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable du groupe d'actifs auquel l'actif en question appartient.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou, si elle est plus élevée, à la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est inférieure à sa valeur comptable, alors la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée immédiatement à titre d'amortissement supplémentaire. Lorsqu'une perte de valeur se résorbe ultérieurement, la valeur comptable est portée à la valeur recouvrable estimative révisée, mais seulement dans la mesure où cette dernière ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment. Une reprise est comptabilisée en réduction de la dotation aux amortissements de la période.

i) Capitaux propres

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction du produit dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle la transaction a lieu.

Dans le cas des placements d'unités composées d'une action ordinaire et d'un autre instrument de capitaux propres, la juste valeur totale des unités est répartie entre l'action ordinaire et l'autre instrument de capitaux propres en fonction de leur juste valeur respective. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission des unités sont répartis entre les instruments en fonction de leur juste valeur respective.

Lorsque la Société modifie les modalités des bons de souscription émis par voie de placement privé, l'ajustement de réévaluation découlant des modifications est comptabilisé dans les capitaux propres (le déficit).

j) Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des options sur actions octroyées aux salariés est passée en charges, ou inscrite à l'actif dans les actifs de prospection et d'évaluation, sur la période d'acquisition des droits, avec comptabilisation de l'augmentation des réserves d'options qui en est la contrepartie. Une personne est considérée comme étant un salarié lorsqu'elle est un salarié à des fins juridiques ou fiscales (salarié direct) ou qu'elle fournit des services semblables à ceux d'un salarié direct, notamment les administrateurs de la Société. Les paiements fondés sur des actions versés à des non-salariés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est établi que la juste valeur des biens et des services ne peut pas être estimée de façon fiable, et sont comptabilisés à la date à laquelle les biens et les services sont reçus.

La juste valeur est évaluée à la date d'octroi et comptabilisée sur la période au cours de laquelle les droits sur les options sur actions sont acquis. La juste valeur des options octroyées est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en prenant en compte les modalités de l'octroi des options. Chaque date de clôture, le montant comptabilisé en charges est ajusté pour rendre compte du nombre réel d'options sur actions sur lesquelles les droits devraient être acquis. À l'exercice d'une option sur actions, tout montant lié à la valeur initiale de l'option sur actions ainsi que le produit de l'exercice sont comptabilisés dans le capital-actions.

k) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat des périodes présentées comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il est lié à des éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, respectivement.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Impôt sur le résultat (suite)

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé sur le bénéfice imposable d'une année, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La direction réévalue périodiquement les positions fiscales relatives aux situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, au besoin, d'après les montants que la Société s'attend à devoir payer aux autorités fiscales.

Un impôt différé est comptabilisé, selon la méthode du report variable axée sur le bilan, à l'égard des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable selon les états financiers. Aucun impôt différé n'est comptabilisé si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'a pas d'incidence sur le résultat comptable ni sur le résultat imposable, sauf si la comptabilisation initiale d'un tel actif ou d'un tel passif découle d'un regroupement d'entreprises. Le montant de l'impôt différé comptabilisé est fondé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, et est calculé à l'aide des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels l'actif pourra être imputé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les éléments non courants. Les actifs et les passifs sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible ou des actifs et des passifs d'impôt différé et si les actifs et les passifs respectifs concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

l) Perte par action

La perte de base par action est fondée sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation au cours de la période. La perte diluée par action reflète la dilution potentielle des équivalents d'actions ordinaires, comme les options sur actions, les débentures convertibles, les bons de souscription de courtier et les bons de souscription en cours, dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, s'ils ont un effet dilutif.

Le calcul du résultat par action se fonde sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de chaque période. Le résultat de base par action s'obtient en divisant le bénéfice ou la perte de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. L'effet dilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions est déterminé selon la méthode du rachat d'actions, tandis que celui des débentures convertibles est établi selon la méthode de la conversion hypothétique. Selon la méthode du rachat d'actions, lorsque la Société présente une perte, la perte diluée par action ordinaire est égale à la perte de base par action ordinaire à cause de l'effet antidilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions en cours. Selon la méthode de la conversion hypothétique, les débentures convertibles sont présumées avoir été converties au début de la période ou au moment de leur émission, selon le plus récent des deux, et la perte est ajustée de façon qu'il soit tenu compte des coûts de transaction, de l'accroissement des intérêts et de la fluctuation de la juste valeur des dérivés incorporés.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie générés par les actifs ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, sauf les actifs financiers et les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont initialement évalués à la juste valeur.

La catégorie des instruments financiers détermine l'évaluation subséquente et détermine si le produit ou la charge qui en résulte est comptabilisé en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. Tout produit ou toute charge lié à des instruments financiers comptabilisés en résultat net est présenté dans les charges financières.

Actifs financiers

À la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés dont les paiements sont déterminés ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement au montant qu'il est prévu de recevoir, moins, lorsqu'il est significatif, un escompte visant à ramener les prêts et créances à leur juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur. La trésorerie et les placements à court terme de la Société font partie de la catégorie des prêts et créances.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments non dérivés qui sont désignés comme faisant partie de cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories. Ils sont comptabilisés dans les actifs non courants, sauf si l'instrument arrive à échéance ou si la direction a l'intention de le céder dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture. Des actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié.

Les indications objectives de dépréciation comprennent :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- un défaut de paiement des intérêts ou du capital;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les créances individuellement importantes sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'elles sont en souffrance ou que d'autres indications objectives indiquent qu'une contrepartie spécifique sera en situation de défaut.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Instruments financiers (suite)

Passifs financiers

Autres passifs financiers

Cette catégorie comprend les dettes d'exploitation et charges à payer, les débentures convertibles (contrat hôte) et la dette à long terme, qui sont toutes initialement comptabilisées à leur juste valeur déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur par le biais du résultat net

Cette catégorie comprend le dérivé incorporé dans les débentures convertibles (composante dérivé) qui est comptabilisé initialement à la juste valeur et par la suite à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés aux états du résultat net et du résultat global (note n) ci-dessous).

n) Instruments composés et dérivés incorporés

Les débentures convertibles émises par la Société sont considérées comme un instrument financier composé pouvant être converti en actions ordinaires de la Société au gré du porteur; le nombre d'actions devant être émises varie selon les différents scénarios de financement futur décrits à la note 9.

L'instrument financier composé est comptabilisé dans les passifs. La valeur comptable initiale des débentures (contrat hôte) correspond au produit résiduel, après séparation de la composante dérivé, qui est comptabilisée à la juste valeur, de même que les bons de souscription émis en même temps que l'instrument financier. Les coûts de transaction éventuels qui s'y rapportent sont répartis entre le contrat hôte et les bons de souscription émis.

Le dérivé incorporé que représentent les débentures convertibles (composante dérivé) est comptabilisé à la juste valeur distinctement du contrat hôte, car ses caractéristiques économiques et les risques connexes ne sont pas clairement et étroitement rattachés à ceux du contrat hôte.

Après la comptabilisation initiale, la composante contrat hôte de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que la composante dérivé est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges financières aux états du résultat net et du résultat global.

o) Actions accréditives

La Société a financé une partie de ses dépenses de prospection par l'émission d'actions accréditives. La Société renonce aux déductions fiscales pour frais relatifs à des ressources au profit des investisseurs conformément aux lois sur l'impôt sur le résultat appropriées. La Société a adopté une méthode comptable selon laquelle le produit des actions accréditives est réparti entre le placement d'actions ordinaires et la vente d'avantages fiscaux au moment du placement des actions ordinaires. La répartition est fondée sur la différence entre le cours des actions ordinaires et le montant que l'investisseur paie pour les actions accréditives. Un passif au titre de la prime sur les actions accréditives est comptabilisé au montant de la prime payée par les investisseurs et est ensuite repris en résultat net (dans les autres produits) de la période de renonciation lorsque des dépenses admissibles ont été engagées.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Participations dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas, généralement jumelée à une participation représentant entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les résultats financiers des participations de la Société dans ses entreprises associées sont comptabilisés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Aux termes de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part revenant à la Société du résultat net des entreprises associées après la date de l'acquisition. La quote-part revenant à la Société du résultat net est comptabilisée dans les états du résultat net et du résultat global et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, dans les autres éléments du résultat global. Les profits latents sur les transactions conclues entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées, sauf si la transaction fournit une preuve de dépréciation de l'actif transféré. Les profits et les pertes résultant d'une dilution par suite de changements dans les participations dans des entreprises associées sont comptabilisés dans les états du résultat net et du résultat global. Les montants figurant dans les états financiers présentés en IFRS des entreprises associées (note 6) sont ajustés afin de rendre compte des ajustements qu'a faits la Société en appliquant la méthode de la mise en équivalence, comme les ajustements de la juste valeur comptabilisés au moment de l'acquisition.

La Société évalue, chaque date de clôture, s'il existe des indications objectives de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. S'il y a dépréciation, la valeur comptable de la quote-part revenant à la Société des actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à sa valeur recouvrable estimative (soit le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité) et passée en charges dans les états du résultat net et du résultat global.

q) Aide gouvernementale

La Société reçoit périodiquement une aide financière au titre des programmes incitatifs gouvernementaux. L'aide gouvernementale est comptabilisée initialement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elle sera reçue et qu'elle est conforme aux conditions associées à l'aide gouvernementale. L'aide gouvernementale reçue pour les dépenses engagées est imputée en diminution de ces dépenses dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées.

r) Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables pour les dépenses de prospection admissibles qu'elle a engagées. Ces crédits d'impôt sont portés en diminution des dépenses engagées.

s) Informations sectorielles

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur : l'acquisition, la prospection et l'évaluation de gisements. La Société mène toutes ses activités au Canada.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

t) Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Les normes et modifications aux normes existantes ont été publiées et leurs adoptions sont obligatoires pour les périodes comptables futures et pourraient avoir une incidence importante sur la Société :

IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En novembre 2009 et en octobre 2010, l'IASB a émis la première phase d'IFRS 9 *Instruments financiers*. En novembre 2013, l'IASB a émis une nouvelle norme générale pour la comptabilité de couverture qui fait désormais partie d'IFRS 9. La version finale d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 et comporte une troisième catégorie d'évaluation pour les actifs financiers (à la juste valeur par le biais du résultat global) ainsi qu'un modèle unique d'évaluation des pertes de valeur prospectives basé sur la « perte attendue ».

IFRS 9 remplace les multiples modèles de classement et d'évaluation actuels pour les actifs et les passifs financiers avec un modèle unique, qui ne comporte que trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat global, et à la juste valeur par le biais du résultat net. Le choix de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels associés à l'actif ou au passif financier. Elle introduit également de nouveaux changements s'appliquant aux passifs financiers et rapproche la comptabilité de couverture et la gestion du risque.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, bien que l'adoption anticipée soit permise. La direction évalue présentement l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers.

IAS 7 Tableau des flux de trésorerie (« IAS 7 »)

En janvier 2016, l'IASB a modifié l'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*, exigeant ainsi la présentation (dans la mesure nécessaire) des changements suivants dans les passifs découlant d'activités de financement : i) changements dans les flux de trésorerie découlant d'activités de financement; ii) changements découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle de filiales ou d'autres entreprises; iii) effet des changements dans les taux de change; iv) changements dans les justes valeurs et v) autres changements. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture dans l'état de la situation financière à l'égard des passifs découlant d'activités de financement. Les modifications précisent aussi que les changements dans les passifs découlant d'activités de financement doivent être présentés séparément des changements dans les autres actifs et passifs. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La direction évalue présentement l'incidence que cette norme aura sur ses états financiers.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction de la Société qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses sur des événements futurs qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Même si ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances qu'a la direction du montant, de l'événement ou des actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'écart pourrait être significatif.

Les domaines dans lesquels la direction doit avoir recours à son jugement, à des estimations et à des hypothèses comprennent notamment les suivants :

i. Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Les groupes d'actifs font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation chaque date d'établissement de l'état de la situation financière ou chaque fois qu'un événement déclencheur survient. Cette détermination fait considérablement appel au jugement. Les facteurs pouvant mener à un test de dépréciation sont notamment l'expiration du droit de procéder à la prospection d'une zone donnée au cours de la période ou dans un avenir rapproché, s'il est prévu que le droit ne sera pas renouvelé; le fait qu'aucune dépense de prospection et d'évaluation considérable n'est budgétisée ni planifiée relativement à une zone donnée; le fait que la prospection et l'évaluation de ressources minérales dans une zone donnée n'ont pas permis de découvrir des quantités de ressources viables sur le plan commercial et la décision par la Société d'interrompre ses activités de prospection et d'évaluation dans cette zone; l'existence de données suffisantes montrant que, même si la mise en valeur d'une zone donnée aura probablement lieu, il est peu probable que cette mise en valeur, même réussie, ou la vente des actifs permette le recouvrement complet de la valeur comptable de ces derniers; des tendances économiques ou sectorielles sensiblement négatives; l'interruption des activités de prospection ou d'évaluation; la chute des prix courants ou prévus du graphite. La valeur recouvrable des actifs de prospection et d'évaluation repose sur de nombreuses hypothèses et peut s'écarter considérablement de leur valeur recouvrable réelle. Cette valeur recouvrable est établie en partie en fonction de certains facteurs entièrement ou partiellement indépendants de la volonté de la Société. L'évaluation fait appel à la comparaison de la valeur recouvrable estimative d'actifs non financiers et de leur valeur comptable. La valeur recouvrable estimative peut s'écarter de la valeur recouvrable réelle; la différence peut être importante et est susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société et ses résultats d'exploitation.

ii. Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels et des actions accréditives

Dans le cadre de son évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt comptabilisés se réalisent, la direction fait des estimations relatives aux prévisions en matière d'impôt sur le résultat futur, aux possibilités de planification fiscale applicables, au moment prévu de la résorption d'écarts temporaires existants et à la probabilité que les positions fiscales adoptées soient maintenues après leur examen par les autorités fiscales concernées. Dans ses évaluations, la direction accorde une pondération additionnelle aux indications positives et négatives qui peuvent être vérifiées de manière objective. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les flux de trésorerie attendus des activités et l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque territoire. La Société détermine si elle exerce un contrôle sur les possibilités de planification fiscale pertinentes, si ces possibilités sont réalisables et si elle a la capacité de les mettre en œuvre. L'examen par les autorités fiscales concernées est fondé sur les faits et les circonstances propres à la position fiscale visée par l'examen à la lumière des indications disponibles. Lorsque les lois et les règlements applicables ne sont pas clairs ou peuvent être interprétés de diverses manières, il est raisonnablement possible que des changements apportés à ces estimations aient une incidence significative sur les montants des actifs d'impôt comptabilisés. De plus, des changements futurs dans les lois fiscales pourraient limiter la capacité de la Société à concrétiser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. La Société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés chaque période de présentation de l'information financière.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE (suite)

ii. Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels et des actions accréditatives (suite)

La détermination de la charge d'impôt et de l'impôt différé exige le recours au jugement et à des estimations portant sur le bénéfice imposable futur, le calendrier prévu de la résorption des actifs et des passifs d'impôt différé et les interprétations des lois canadiennes, y compris les règlements et les lois relatifs au financement par actions accréditatives. La Société est assujettie à des administrations fiscales qui peuvent interpréter les lois fiscales d'une autre manière qu'elle. Les changements apportés aux estimations peuvent avoir une incidence significative sur le montant définitif de l'impôt différé ou le calendrier des versements d'impôt.

iii. Juste valeur des dérivés incorporés

Les débetures convertibles émises par la Société comportent des options de conversion et de rachat anticipé et sont considérées comme des instruments financiers de niveau 3. La composante dérivé est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, et sa juste valeur doit être évaluée chaque date de clôture, les variations subséquentes étant comptabilisées dans les états du résultat net et du résultat global. La direction emploie un modèle d'évaluation des instruments dérivés et doit formuler des hypothèses pour estimer la juste valeur. Le détail des hypothèses entrées dans le modèle servant à déterminer la juste valeur du dérivé incorporé aux 30 juin 2016 et 2015 est présenté à la note 9.

iv. Actifs de prospection et d'évaluation

La Société est au stade de la prospection et de l'évaluation de la propriété de graphite du Lac Guéret. Il a été déterminé que les actifs de prospection et d'évaluation de la Société contiennent des réserves minérales qui sont économiquement récupérables. Cette évaluation exige un jugement important. Étant donné que des étapes importantes ne sont pas encore achevées à ce jour, telles que la signature de l'Entente, Répercussions et Avantages et l'obtention de la part du gouvernement des permis d'exploitation de la mine et de l'usine de concentration, la Société continue de se considérer comme étant au stade des actifs de prospection et d'évaluation.

4. PLACEMENTS À COURT TERME

Au 30 juin 2016, les placements à court terme sont de néant (1 255 000 \$ US (1 565 487 \$) au 30 juin 2015).

Pour l'exercice clos le 30 juin 2016, le montant réservé a entraîné un gain de change de 92 500 \$ (466 375 \$ en 2015) et a été enregistré dans les états du résultat net et du résultat global comme écart de change net.

5. AIDE GOUVERNEMENTALE

En janvier 2015, la Société a conclu une entente de contribution avec le Conseil national de recherches du Canada (« CNRC ») représenté par son Programme d'aide à la recherche industrielle. Tout en respectant certaines conditions, le CNRC a accepté de soutenir financièrement la Société dans le projet Étude des options technologiques pour la sphéroïdisation et l'enrobage de poudres de graphite (le « Projet »), qui se qualifie pour une aide financière en vertu du programme du gouvernement fédéral. Selon les termes de l'entente et le respect des conditions, le CNRC remboursera 59 % des coûts de sous-traitance engagés relativement au Projet pour un maximum de 50 000 \$ durant la période du 12 janvier au 26 juin 2015 (la période a été prolongée au 30 août 2015).

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

5. AIDE GOUVERNEMENTALE (suite)

Dans le cadre de l'entente de contribution, la Société a enregistré l'aide gouvernementale de la façon suivante :

	Aux 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Montants reçus durant la période	9 000	41 000
Montants enregistrés en réduction des dépenses engagées dans les actifs de prospection et d'évaluation	9 000	41 000
Montants à recevoir	-	-

6. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Au 30 juin 2016, la Société détient une participation de 31 % (31 % au 30 juin 2015) dans Group NanoXplore Inc. (« NanoXplore »). NanoXplore est une société fermée manufacturière de matériaux de pointe axée sur les produits de graphène et de polymère situés à Montréal, Québec, Canada.

Le 23 décembre 2014, NanoXplore a complété la première tranche d'un placement privé, sans courtier, de 275 511 actions ordinaires Classe A pour un produit brut de 2 725 000 \$. Pour cette première tranche, NanoXplore a émis 133 789 actions ordinaires pour un produit brut de 1 475 000 \$. Le 19 juin 2015, NanoXplore a complété la deuxième tranche de son placement privé et a émis 141 722 actions ordinaires Classe A pour un produit brut de 1 250 000 \$. En tenant compte des deux tranches de financement, la Société est passée d'une participation de 40 % à 31 % dans NanoXplore.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société a enregistré un profit à la dilution d'une entreprise associée de néant (741 200 \$ en 2015) sur la disposition présumée de sa participation.

Cette participation a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	1 093 100	650 700
Profit à la dilution d'une entreprise associée	-	741 200
Quote-part dans la perte nette d'une entreprise associée	(460 000)	(298 800)
Solde au 30 juin	633 100	1 093 100

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

6. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (suite)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'information financière de NanoXplore, y compris les ajustements de la juste valeur comptabilisés au moment de l'acquisition des participations :

	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Actifs courants	1 943 098	2 405 484
Trésorerie (comptabilisée dans les actifs courants)	1 167 042	2 295 786
Actifs non courants (y compris les brevets et la technologie)	4 245 336	1 248 609
Passifs courants	1 602 402	214 436
Passifs non courants	2 525 566	-
Produits des activités ordinaires	776 850	214 805
Perte nette et perte globale	1 487 256	826 539
Amortissement	105 860	28 319

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les actifs de prospection et d'évaluation se composent de ce qui suit :

	Projet du Lac Guéret	
	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	29 163 440	22 694 352
Droits de propriété et titres miniers	-	26 938
Évaluation et études géologiques des ressources minérales	201 192	2 619 085
Coûts du camp minier	-	88 483
Évaluations économiques préliminaires	-	457
Études environnementales	482 572	688 619
Études de préfaisabilité et de faisabilité	902 435	2 769 856
Études pour le traitement de produits à valeur ajoutée	30 552	229 246
Relations avec les collectivités	-	9 741
Intérêts nets sur la dette à long terme	1 087 135	1 085 996
Rémunération fondée sur des actions	33 165	96 879
Aide gouvernementale	(9 000)	(41 000)
Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier	-	(1 105 212)
Solde au 30 juin	31 891 491	29 163 440

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (suite)

Le 5 avril 2012, la Société a conclu une convention d'achat d'actifs (la « convention d'achat d'actifs ») avec Quinto Mining Corporation (« Quinto »), filiale entièrement détenue par Cliffs Natural Resources Inc., aux termes de laquelle la Société a acquis les concessions minières qui forment le gisement du Lac Guéret. Le prix d'achat total pour l'acquisition comprenait 15 000 000 \$ US en trésorerie, payable par versements en fonction de l'atteinte de certains jalons sur une période de cinq ans, et l'émission de 2 041 571 bons de souscription pouvant être échangés contre des actions ordinaires de la Société au prix d'exercice de 0,75 \$ l'action et arrivant à échéance le 5 avril 2014.

Un montant global de 7 500 000 \$ US a été versé à la clôture, un montant de 1 250 000 \$ US (1 573 125 \$) a été versé le 2 avril 2015, un montant de 1 250 000 \$ US (1 651 750 \$) a été versé le 2 octobre 2015 et un montant de 5 000 000 \$ US (6 504 500 \$) est exigible au début de la production commerciale. Si la production commerciale n'est pas commencée d'ici le 5 octobre 2016, la Société sera tenue de payer a) 2 500 000 \$ US (3 252 250 \$) le 5 octobre 2016 et b) 2 500 000 \$ US (3 252 250 \$) à la plus rapprochée des dates suivantes : i) le cinquième jour ouvrable suivant la date à laquelle la production commerciale a commencé et ii) le 5 avril 2017. À la survenance de certains événements, notamment, sans s'y limiter, si la Société octroie une option visant l'acquisition d'une participation dans les concessions minières, si elle se trouve en situation d'insolvabilité, si elle est en situation de défaut à l'égard de ses obligations aux termes de la convention d'achat, s'il survient un changement de contrôle (selon la définition qu'en donne la convention d'achat d'actifs) de la Société ou s'il se produit un événement qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la capacité de la Société à respecter ses obligations, l'obligation de verser à Quinto tout montant dû s'accroîtra et les montants deviendront immédiatement exigibles et payables.

Conformément à un contrat de sûreté générale daté du 5 avril 2012 et mis à jour le 24 juin 2013, la Société a accordé une sûreté réelle en faveur de Quinto sur la totalité de ses biens personnels et immobiliers, y compris les concessions minières qui composent le gisement du Lac Guéret, en vue de garantir le paiement du solde du prix d'achat et l'exécution des obligations de la Société aux termes de la convention d'achat d'actifs.

Au 30 juin 2016, une somme de néant (4 734 154 \$ au 30 juin 2015) a été comptabilisée au titre de la dette à long terme et une somme de 5 927 596 \$ (1 485 501 \$ au 30 juin 2015) au titre de la dette à long terme exigible à moins de un an, pour un total de 5 927 596 \$ (6 219 655 \$ au 30 juin 2015) après actualisation des paiements en trésorerie résiduels de 2 500 000 \$ US (3 252 250 \$) (5 octobre 2016) et de 2 500 000 \$ US (3 252 250 \$) (5 avril 2017). Ce passif sera augmenté jusqu'à sa valeur nominale selon la méthode du taux d'intérêt effectif au taux d'actualisation de 18,06 %. L'augmentation a totalisé 1 087 135 \$ (1 085 996 \$ en 2015) pour l'exercice clos le 30 juin 2016 et a été imputée au gisement du Lac Guéret à titre d'intérêts nets sur la dette à long terme.

8. DETTES D'EXPLOITATION ET CHARGES À PAYER

Les dettes d'exploitation et charges à payer s'établissent comme suit :

	Aux 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Dettes fournisseurs	158 234	1 572 045
Charges à payer	349 425	298 365
Retenues à la source à payer	31 017	41 835
	<u>538 676</u>	<u>1 912 245</u>

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

9. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 11 juin 2014, la Société a mené à terme un financement par placement privé visant des débentures convertibles (les « Débentures ») pour un produit brut de 4 150 000 \$. Les Débentures sont assorties des caractéristiques suivantes :

- La Société peut déclencher la conversion des Débentures et les racheter par anticipation dans certaines circonstances :
 - Si la Société mène à bien un financement de projet de construction pour le projet du Lac Guéret et qu'elle émet des actions ordinaires dans le cadre de ce financement à un prix par action ordinaire supérieur à 1,00 \$ (le « prix du financement de projet »), elle aura le droit de forcer la conversion de la totalité des Débentures à un prix de conversion égal au prix du financement de projet moins un escompte de 10 %.
- Il est prévu que les Débentures arrivent à échéance le 11 juin 2019. Elles portent intérêt au taux annuel fixe de 12 %, les intérêts étant payés semestriellement, à savoir le 11 juin et le 11 décembre de chaque année.
- Les porteurs des Débentures ont le droit de convertir le capital des Débentures en actions ordinaires au prix de conversion de 0,845 \$ par action ordinaire et la totalité des intérêts courus et impayés à un prix de conversion qui sera déterminé en fonction du cours des actions ordinaires au moment du règlement.
- Dans le cas où la Société, avant le remboursement du capital des Débentures, procède à l'émission d'actions ordinaires ou d'autres titres convertibles à un prix inférieur à 0,65 \$ le titre (le « financement subséquent »), le prix de conversion des Débentures sera le même que celui d'un titre visé par le financement subséquent, majoré d'une prime de 30 %, à condition que le prix de conversion ne soit en aucun cas inférieur à 0,63 \$ le titre.
- La Société a émis, au porteur des Débentures, un total de 2 075 000 bons de souscription d'achat d'actions ordinaires (les « bons de souscription »), chacun donnant le droit au porteur d'acheter une action ordinaire de la Société (les « actions ordinaires ») au prix de 0,91 \$, pour une période de 24 mois suivant la clôture de la transaction. La juste valeur des bons de souscription a été estimée à 315 404 \$ à l'aide du modèle de Black-Scholes qui était intégré au modèle d'évaluation du prix des obligations convertibles (durée de vie estimative de deux ans, taux d'intérêt sans risque de 1,07 %, volatilité de 60 %, taux de renonciation de néant et rendement prévu de l'action de néant). La Société a engagé des coûts de transaction de 15 230 \$. Les bons de souscription ont expiré le 11 juin 2016.
- Le produit des Débentures a servi aux paiements dus à Quinto de 1 250 000 \$ US (1 573 125 \$) le 2 avril 2015 et de 1 250 000 \$ US (1 651 750 \$) le 2 octobre 2015, relativement à la propriété du Lac Guéret, à l'étude de faisabilité du projet du Lac Guéret et aux dépenses générale du fonds de roulement.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

9. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

Les Débentures sont des instruments financiers composés qui comprennent une composante dette (contrat hôte) et des options de conversion et de rachat anticipé (composante dérivé); elles sont présentées dans leur totalité en tant que passif financier aux états de la situation financière. La valeur comptable initiale de 2 821 313 \$ du contrat hôte représente le montant résiduel du produit après séparation de la juste valeur de 1 013 283 \$ du dérivé et de l'évaluation de 315 404 \$ des bons de souscription. Les coûts de transaction ont été répartis au prorata entre le contrat hôte et les bons de souscription. Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable des Débentures pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015 :

	Exercice clos le 30 juin 2016		
	Contrat hôte	Dérivé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	2 900 620	571 593	3 472 213
Variation de la juste valeur du dérivé	-	392 037	392 037
Accroissement	275 568	-	275 568
Solde au 30 juin	3 176 188	963 630	4 139 818

	Exercice clos le 30 juin 2015		
	Contrat hôte	Dérivé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	2 648 960	1 021 846	3 670 806
Variation de la juste valeur du dérivé	-	(450 253)	(450 253)
Accroissement	251 660	-	251 660
Solde au 30 juin	2 900 620	571 593	3 472 213

Les Débentures et la composante dérivé ont été évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation des obligations convertibles. Les principales hypothèses employées dans ce modèle sont les suivantes :

	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Durée de vie prévue en années	3	4
Volatilité attendue*	63 %	55 %
Écart de taux	23 %	25 %

* La volatilité attendue est fondée sur la volatilité passée de l'action de la Société et la volatilité d'un indice boursier du secteur minier. Afin d'évaluer la composante dérivé, l'écart de taux a été calibré à 23 % (25 % en 2015) en tenant compte du marché du secteur minier.

Les autres hypothèses clés suivantes ont également été retenues, puisqu'elles font partie des caractéristiques des Débentures :

- Le moment et la probabilité de survenance d'un éventuel financement subséquent et le prix des actions émises lors de celui-ci;
- Le moment et la probabilité de survenance d'un éventuel financement de la construction du projet du Lac Guéret et le prix des actions émises lors de ce financement.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

9. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

Les charges financières se composent de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Intérêts sur le coupon	498 000	497 640
Intérêts – Accroissement des débentures convertibles	275 568	251 660
Perte (gain) sur le dérivé incorporé (variation de la juste valeur)	392 037	(450 253)
	<u>1 165 605</u>	<u>299 047</u>

10. CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur confèrent à chaque actionnaire le droit de voter à toute assemblée des actionnaires, sauf aux réunions auxquelles n'ont le droit de participer que les porteurs d'actions spéciales, de recevoir les dividendes déclarés par la Société et de partager les biens résiduels à la dissolution de la Société.

Un nombre illimité d'actions spéciales sans valeur comportent certains droits et privilèges. Aucune action spéciale n'a été émise.

b) Émissions d'actions

Le 27 juin 2016, la Société a émis 185 820 actions ordinaires de la Société à un prix réputé de 0,67 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 124 500 \$ payable en vertu des Débentures à 12 %. Selon les termes des Débentures, la Société a l'option de verser jusqu'à 50 % des intérêts semi-annuels dus sur les Débentures en actions ordinaires. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 124 500 \$, a été payé en argent.

Le 30 décembre 2015, la Société a émis 319 231 actions ordinaires de la Société à un prix réputé de 0,39 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 124 500 \$ payable en vertu des Débentures à 12 %. Selon les termes des Débentures, la Société a l'option de verser jusqu'à 50 % des intérêts semi-annuels dus sur les Débentures en actions ordinaires. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 124 500 \$, a été payé en argent.

Le 17 juin 2015, la Société a émis 234 906 actions ordinaires de la Société à un prix réputé de 0,53 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 124 500 \$ payable en vertu des Débentures à 12 %. Selon les termes des Débentures, la Société a l'option de verser jusqu'à 50 % des intérêts semi-annuels dus sur les Débentures en actions ordinaires. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 124 500 \$, a été payé en argent.

Le 19 décembre 2014, la Société a émis 197 619 actions ordinaires de la Société à un prix réputé de 0,63 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 124 500 \$ payable en vertu des Débentures à 12 %. Selon les termes des Débentures, la Société a l'option de verser jusqu'à 50 % des intérêts semi-annuels dus sur les Débentures en actions ordinaires. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 124 500 \$, a été payé en argent.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

11. BONS DE SOUSCRIPTION ET BONS DE SOUSCRIPTION DE COURTIER

Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre de bons de souscription et de bons de souscription de courtier pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015 :

	<u>Nombre de bons de souscription</u>	<u>Prix d'exercice moyen pondéré</u> \$
Solde au 1^{er} juillet 2015	11 982 699	0,84
Expirés	(11 843 149)	0,84
Exercés	(139 550)	0,85
Solde au 30 juin 2016	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde au 1^{er} juillet 2014	31 329 019	0,86
Expirés	(19 346 320)	0,87
Solde au 30 juin 2015	<u>11 982 699</u>	<u>0,84</u>

Au cours des exercices clos les 30 juin 2016 et 2015, 139 550 et néant bons de souscription ont été exercés, respectivement, pour un produit total de 118 618 \$ et de néant \$. Le cours moyen pondéré de l'action aux dates d'exercice se chiffrait à 0,60 \$ et à néant \$.

Au 30 juin 2015, les bons de souscription et les bons de souscription de courtier suivants de la Société étaient en cours :

Bons de souscription en cours et pouvant être exercés au 30 juin 2015

				<u>À la date d'émission</u>			
<u>Nombre</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Juste valeur à la date d'émission</u>	<u>Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)</u>	<u>Volatilité attendue</u>	<u>Durée de vie prévue (en années)</u>	<u>Rendement de l'action prévu</u>	<u>Taux d'intérêt sans risque</u>
8 846 160	0,85 \$	0,18 \$	0,83	80 %	2	-	1,06 %
1 061 539*	0,65 \$	0,31 \$	0,83	80 %	2	-	1,06 %
2 075 000	0,91 \$	0,15 \$	0,96	60 %	2	-	1,07 %
11 982 699			0,85				

* *Bons de souscription de courtier*

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

12. OPTIONS SUR ACTIONS

La Société dispose d'un régime incitatif d'options sur actions (le « Régime ») aux termes duquel elle octroie à des salariés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants des options d'achat d'actions de la Société. Le Régime prévoit l'émission d'options sur actions visant l'acquisition d'un maximum de 10 % du capital émis et en circulation de la Société. Le Régime est continu, car le nombre d'actions réservées pour être émises dans le cadre de l'octroi d'options sur actions augmente à mesure que le capital-actions émis et en circulation de la Société s'accroît. Les modalités de chaque option octroyée aux termes du Régime sont établies par le conseil d'administration. Le prix des options est fixé selon la conjoncture du marché et conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur et aux directives de la Bourse. Par conséquent, le prix d'exercice d'une option sur actions ne peut pas être inférieur au cours de marché des actions ordinaires sous-jacentes au moment de l'octroi. L'acquisition des droits aux termes du Régime, sauf si le conseil d'administration en décide autrement, se fait comme suit : un tiers au moment de l'octroi, un tiers un an après l'émission et le dernier tiers deux ans après l'émission. Le conseil d'administration doit aussi déterminer l'échéance des options sur actions octroyées aux termes du Régime, aucune option sur actions ne devant toutefois être en cours pour une période supérieure à cinq ans.

Le 10 juin 2016, la Société a octroyé 100 000 options à un employé de la Société. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées, selon l'estimation qui en a été faite au moment de l'attribution, se chiffrait à 0,44 \$. Cette valeur a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes : prix d'exercice des options de 0,68 \$, durée de vie estimative de cinq ans, taux d'intérêt sans risque de 0,57 %, volatilité de 82 % (établie en fonction de la volatilité passée de l'action de la Société), taux de renonciation de néant et rendement prévu de l'action de néant. La période d'acquisition des droits s'établit comme suit : un tiers au moment de l'octroi, un tiers un an après l'émission de l'octroi et le dernier tiers deux ans après l'émission de l'octroi.

Le 24 octobre 2014, la Société a octroyé 1 760 000 options à des administrateurs, à des dirigeants et à des employés de la Société. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées, selon l'estimation qui en a été faite au moment de l'attribution, se chiffrait à 0,46 \$. Cette valeur a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes : prix d'exercice des options de 0,61 \$, durée de vie estimative de cinq ans, taux d'intérêt sans risque de 1,56 %, volatilité de 100 % (établie en fonction de la volatilité passée de l'action de la Société et d'entreprises semblables du secteur de la prospection et de l'évaluation du graphite), taux de renonciation de néant et rendement prévu de l'action de néant. La période d'acquisition des droits, pour 1 700 000 options, s'établit comme suit : un tiers au moment de l'octroi, un tiers un an après l'émission de l'octroi et le dernier tiers deux ans après l'émission de l'octroi; et pour 60 000 options : la moitié au moment de l'émission de l'octroi et l'autre moitié un an après l'émission de l'octroi.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

12. OPTIONS SUR ACTIONS (suite)

Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre d'options pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015 :

	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix d'exercice moyen pondéré \$</u>
Solde au 1^{er} juillet 2015	7 970 000	0,58
Attribuées	100 000	0,68
Exercées	(250 000)	0,56
Solde au 30 juin 2016	<u>7 820 000</u>	<u>0,58</u>
Solde au 1^{er} juillet 2014	6 410 000	0,57
Attribuées	1 760 000	0,61
Renoncées	(200 000)	0,60
Solde au 30 juin 2015	<u>7 970 000</u>	<u>0,58</u>

Au cours des exercices clos les 30 juin 2016 et 2015, 250 000 options et aucune option ont été exercées, respectivement, pour un produit total de 139 000 \$ et de néant. Le cours moyen pondéré de l'action aux dates d'exercice se chiffrait à 0,65 \$ et à néant.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

12. OPTIONS SUR ACTIONS (suite)

Au 30 juin 2016, les options suivantes de la Société étaient en cours :

Options en cours au 30 juin 2016			Options pouvant être exercées au 30 juin 2016		
Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
7 820 000	0,58 \$	2,27	7 186 667	0,58 \$	2,16

Le coût de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice clos le 30 juin 2016 a totalisé 246 146 \$ (970 431 \$ en 2015) : une tranche de 212 981 \$ est incluse dans l'état du résultat net et du résultat global (873 552 \$ en 2015) et le solde de 33 165 \$ est inclus dans les actifs de prospection et d'évaluation (96 879 \$ en 2015).

Au 30 juin 2016, le coût total de la rémunération relative aux options dont les droits ne sont pas acquis et qui ne sont pas encore comptabilisées se chiffrait à 68 458 \$ (270 604 \$ en 2015). Ce montant devrait être comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 0,50 année (1,27 en 2015).

Au 30 juin 2015, les options suivantes de la Société étaient en cours :

Options en cours au 30 juin 2015			Options pouvant être exercées au 30 juin 2015		
Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
7 970 000	0,58 \$	3,22	6 281 667	0,58 \$	3,02

13. PERTE PAR ACTION

	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2015
Perte attribuable aux actions ordinaires	3 943 466 \$	3 653 316 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	86 431 825	85 900 080
Perte par action, de base et diluée	0,05 \$	0,04 \$

Les émissions potentielles d'actions aux termes des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options auraient un effet antidilutif pour les exercices clos les 30 juin 2016 et 2015; par conséquent, la perte de base et la perte diluée sont égales. L'effet des éventuelles émissions d'actions découlant des Débentures a aussi été pris en compte, et cet effet n'était pas dilutif.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat :

	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	-	-
Droits sur les mines du Québec – naissance des différences temporaires	310 000	740 000
Charge d'impôt totale	310 000	740 000

La charge d'impôt présentée dans les états financiers est différente de celle qui aurait résulté de l'application du taux d'imposition combiné prévu par la loi au Canada en raison de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2016
	\$	\$
Résultat avant impôt	(3 633 466)	(2 913 316)
Taux d'imposition combiné fédéral-provincial de 26,9 %	(977 000)	(784 000)
Charges non déductibles	251 000	230 000
Droits sur les mines du Québec	310 000	740 000
Produit d'impôt relatif aux droits sur les mines	(83 000)	(199 000)
Incidence fiscale de la renonciation aux déductions afférentes aux charges liées aux actions accréditives	-	153 000
Ajustements par rapport aux exercices passés	(15 000)	(15 000)
Incidence fiscale des différences temporaires et pertes fiscales non comptabilisées	824 000	615 000
Charge d'impôt différé	310 000	740 000

Le passif d'impôt différé se détaille comme suit :

	Aux 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Actif d'impôt différé		
Report en avant de pertes autres qu'en capital	3 353 000	2 950 000
Frais d'émission d'actions	-	-
Produit d'impôt relatif aux droits sur les mines	-	-
Passif d'impôt différé		
Actifs de prospection et d'évaluation	(3 280 000)	(2 559 000)
Débitures et dette à long terme	(73 000)	(391 000)
Impôt relatif aux droits sur les mines	(2 310 000)	(2 000 000)
Passif d'impôt différé net	(2 310 000)	(2 000 000)

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Le solde du passif d'impôt différé au 30 juin 2016 est exigible dans plus de 12 mois.

L'incidence fiscale des différences temporaires suivantes n'a pas été comptabilisée dans les états financiers :

	Aux 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Différences temporaires attribuables aux éléments suivants :		
Pertes autres qu'en capital	1 957 000	1 084 000
Pertes en capital	210 000	66 000
Frais d'émission d'actions	433 000	709 000
Produit d'impôt relatif aux droits sur les mines	621 000	538 000
	<u>3 221 000</u>	<u>2 397 000</u>

Au 30 juin 2016, le cumul des pertes autres qu'en capital de la Société aux fins de l'impôt se chiffrait à environ 19 750 000 \$ (15 006 000 \$ au 30 juin 2015) et pouvait servir à réduire le bénéfice imposable futur comme suit :

Reports en avant de pertes autres qu'en capital*	
Échéance en 2032	4 239 000 \$
Échéance en 2033	3 890 000 \$
Échéance en 2034	6 882 000 \$
Échéance en 2035	4 739 000 \$

* L'impôt différé sur les pertes autres qu'en capital a été entièrement comptabilisé aux fins de l'impôt fédéral et comptabilisé en partie aux fins de l'impôt provincial.

15. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la Société au 30 juin 2016 est composée des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, qui sont constitués du capital émis et des réserves en capitaux propres.

La Société gère et ajuste la structure de son capital en fonction des fonds disponibles de manière à soutenir l'acquisition, la prospection et l'évaluation de biens miniers. Le conseil d'administration n'établit pas de critère quantitatif de rendement du capital investi, mais se fie plutôt à l'expertise de la direction de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est assujettie à aucune exigence imposée de l'extérieur en matière de capital.

Le bien dans lequel la Société possède actuellement une participation est au stade de la prospection et de l'évaluation. Par conséquent, la Société dépend du financement externe pour mener ses activités. Afin de mener à bien les activités de prospection et d'évaluation prévues et de payer les charges administratives, la Société utilisera son fonds de roulement actuel et mobilisera les montants additionnels nécessaires. La Société continuera d'évaluer de nouveaux biens et tentera d'acquérir une participation dans d'autres biens si elle estime qu'ils possèdent un potentiel géologique et économique suffisant, et si elle dispose des ressources financières pour le faire.

La direction passe en revue sa méthode de gestion du capital de façon continue et estime que cette méthode, compte tenu de la taille de la Société, est raisonnable. Aucun changement important n'a été apporté aux notes, aux objectifs, aux politiques et aux procédures de gestion du capital de la direction en 2016 et en 2015. L'évolution du capital est décrite aux états des variations des capitaux propres.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices clos les 30 juin 2016 et 2015, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

- Royautés de 50 000 \$ (58 333 \$ en 2015) engagées auprès de NanoXplore à l'égard des droits d'utilisation d'un brevet (la Société a une influence significative sur NanoXplore);
- Loyer de néant (15 020 \$ en 2015) engagé auprès de Lacroix Gascon, s.e.n.c. avocats à l'égard des bureaux de Laval de la Société (un dirigeant de la Société est lié à cette partie);
- Frais de main-d'œuvre de 25 827 \$ (30 674 \$ en 2015) engagés auprès de Gestion GBG Inc., société de services de paie contrôlée par la conjointe d'un dirigeant de la Société;
- Loyer et coûts indirects de bureau de 99 000 \$ (120 000 \$ en 2015) engagés auprès de 2227929 Ontario Inc. à l'égard du bureau de Toronto de la Société (un administrateur de la Société a une influence significative sur cette partie liée);
- Frais d'honoraires de 32 500 \$ (néant \$ en 2015) engagés auprès de NanoXplore à l'égard des services de laboratoire (la Société a une influence significative sur NanoXplore);
- Frais d'honoraires de 128 218 \$ (néant \$ en 2015) engagés auprès de Hatch Ltée à l'égard d'études environnementales et de faisabilité (un ancien administrateur de la Société est directeur général – minerais de fer de cette partie liée).

Au 30 juin 2016, le solde à payer aux parties liées se chiffrait à 203 048 \$ (79 998 \$ au 30 juin 2015). Les montants dus ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et sont exigibles sur demande.

La rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants s'est établie comme suit au cours des périodes indiquées :

	Exercices clos les 30 juin	
	2016	2015
	\$	\$
Salaires, honoraires d'experts-conseils et autres avantages	952 233	952 043
Jetons de présence	112 903	124 726
Rémunération fondée sur des actions – membres de la direction	158 724	575 891
Rémunération fondée sur des actions – administrateurs	62 397	225 864
	<u>1 286 257</u>	<u>1 878 524</u>

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et qui assument la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société.

Par ailleurs, la Société est partie à certains contrats de gestion. Les engagements minimaux aux termes de ces contrats se chiffrent à environ 970 800 \$. Ces contrats stipulent que des paiements additionnels minimaux d'environ 2 345 600 \$ doivent être faits lorsque certains événements, comme un changement de contrôle, surviennent. Comme aucun événement déclencheur ne s'est produit, les paiements éventuels ne figurent pas dans les présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les risques auxquels est exposée la Société et leurs incidences sur les instruments financiers de la Société sont présentés ci-dessous.

Juste valeur

Tous les actifs financiers classés dans les prêts et créances, ainsi que les passifs financiers classés dans les autres passifs, sont initialement évalués à leur juste valeur et sont par la suite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les actifs financiers et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de négociation sont évalués à leur juste valeur. Les profits et les pertes liés aux réévaluations périodiques sont comptabilisés en résultat net.

La Société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme, notamment la trésorerie, les placements à court terme, la dette à long terme exigible à moins de un an et les dettes d'exploitation et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Au 30 juin 2016, les justes valeurs de la dette à long terme (Quinto) et des Débentures (contrat hôte et composante dérivé) se rapprochaient de leur valeur comptable. La juste valeur des Débentures (contrat hôte) est d'environ 3 122 875 \$.

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués à leur juste valeur dans les états de la situation financière, conformément à la hiérarchie des justes valeurs. Selon cette hiérarchie, les actifs financiers et les passifs financiers sont regroupés en trois catégories en fonction de l'importance des données d'entrée utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. La hiérarchie des justes valeurs comporte les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : des données d'entrée autres que les prix cotés du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (si elles sont dérivées des prix);
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de classement de l'actif financier ou du passif financier est déterminé en fonction de la donnée d'entrée importante du plus bas niveau utilisée dans l'évaluation de la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière sont regroupés comme suit, selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2016 :

Débentures (composante dérivé) : niveau 3	963 630 \$
---	------------

Cet instrument est classé dans les instruments financiers du niveau 3, car la volatilité implicite et l'écart de taux sont considérés comme des données non observables sur le marché. Une perte sur dérivé de 392 037 \$, entièrement non réalisé, a été comptabilisée aux états du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Une diminution (une augmentation) de 5 % de la volatilité aurait eu pour effet de diminuer (d'augmenter) de 1 937 \$ (9 545 \$) la juste valeur du dérivé au 30 juin 2016.

Une diminution (une augmentation) de 5 % de l'écart de taux aurait eu pour effet de diminuer (d'augmenter) de 314 708 \$ (269 197 \$) la juste valeur du dérivé au 30 juin 2016.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Crédit

La trésorerie et les placements à court terme de la Société sont détenus dans des comptes auprès de banques à charte canadiennes. Les activités de la Société ne donnent pas lieu à une concentration importante du risque de crédit. La direction estime que le risque de crédit se rapportant à ses instruments financiers est faible.

Liquidité

Pour gérer son risque de liquidité, la Société s'assure de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Les dettes d'exploitation de la Société sont assorties d'échéances contractuelles à moins de 30 jours et sont assujetties aux modalités commerciales habituelles. Les Débentures viennent à échéance en 2019 et la Société a la possibilité de payer les intérêts en émettant des actions ordinaires (jusqu'à 50 % du total des intérêts à payer). La Société évalue périodiquement sa situation de trésorerie pour garantir la préservation et la sécurité du capital et maintenir la liquidité. Au 30 juin 2016, la direction estime que les fonds disponibles sont suffisants afin de répondre aux obligations financières de la Société jusqu'au 30 juin 2017, en tenant compte du placement privé de 28 778 750 \$ complété le 27 septembre 2016 (voir la note 19).

Monnaie et change

La Société est exposée au risque de change lorsqu'elle engage certaines dépenses ou qu'elle contracte des dettes dans des monnaies autres que le dollar canadien. La Société a établi que son risque de change est limité en ce moment.

Au 30 juin 2016, la quasi-totalité des soldes de trésorerie de la Société étaient détenus au Canada et en dollars canadiens.

Au 30 juin 2016, la Société a une dette à long terme échéant à moins de un an libellée en dollars américains (note 7). Si toutes les autres variables restent constantes, une variation de 10 % du taux de change du dollar canadien aurait une incidence de 455 654 \$.

La Société ne détient pas d'autres actifs et passifs monétaires importants dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle.

Taux d'intérêt

Le solde de trésorerie de la Société est assujéti au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt, car il est assorti d'un taux d'intérêt variable. La politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société consiste à acheter des placements très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est de un an ou moins à la date de l'achat. Le risque que la Société subisse une perte en raison d'une baisse de la juste valeur des placements à court terme (portant intérêt à taux fixe) est limité parce qu'ils sont généralement détenus jusqu'à leur échéance, qui est inférieure à un an à partir de la date de l'achat.

Selon le solde de trésorerie au 30 juin 2016, une variation de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une variation du résultat net annuel d'environ 13 470 \$.

Les dettes d'exploitation et charges à payer de la Société ne portent pas intérêt.

La dette à long terme de la Société est composée des paiements exigibles à moins de un an sur les biens (note 7) et des Débentures (note 9). La Société limite son exposition aux fluctuations du risque de taux d'intérêt à l'égard de sa dette à long terme, car les paiements futurs s'y rapportant ne portent pas intérêt, et relativement à ses Débentures, car le taux d'intérêt a été fixé à l'émission.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2016 et 2015

(en dollars canadiens)

18. ENGAGEMENTS

Les engagements financiers de la Société sont composés d'un contrat de location visant ses bureaux, comme suit :

	<u>Au 30 juin 2016</u>
	\$
À moins de un an	51 183
De 1 an à 5 ans	12 796

Le 20 mai 2014, la Société et Forbes & Manhattan Inc. (« F&M ») ont résilié la convention de services-conseils.

Le 10 juin 2014, la Société et F&M ont convenu de modifier certaines des conditions du contrat de cession modifié et reformulé daté du 1^{er} octobre 2012 (le « contrat de cession ») conclu entre F&M et la Société. La Société a fait appel aux services de F&M, sur une base non exclusive, pour que cette dernière trouve et propose des parties intéressées qui conviendraient d'une transaction avec la Société, à compter de la date des présentes et prenant fin à la date qui correspond à 36 mois suivant l'annonce publique par la Société de la réalisation d'une étude de faisabilité positive. Dans le cas où un accord de vente ou un accord connexe est conclu entre la Société et une personne ou une entreprise recommandée par F&M à la Société, sauf la partie désignée (la « partie désignée »), la Société devra payer une rémunération en espèces équivalant à 2,0 % du produit tiré par la Société ou ses sociétés affiliées des produits vendus aux termes de cet accord pour une période égale à la durée de l'accord de vente (les « commissions »), payables à la réception du paiement des produits vendus par la Société ou ses sociétés affiliées, à condition, toutefois, que les commissions soient aussi payables pour chaque période de renouvellement de l'accord de vente. F&M et la Société ont convenu des modalités suivantes dans le cas où une transaction est conclue entre la Société et la partie désignée : a) relativement à tout accord de vente ou accord connexe (un « accord de vente ») conclu avec la partie désignée, la Société devra payer une rémunération en espèces équivalant à 2,0 % du produit tiré par la Société ou ses sociétés affiliées des produits vendus aux termes de l'accord de vente pour une période égale à la durée de l'accord de vente (les « commissions »), payables à la réception du paiement des produits vendus par la Société ou ses sociétés affiliées, à condition, toutefois, que les commissions soient aussi payables pour chaque période de renouvellement de l'accord de vente; b) si la partie désignée procède à un placement en titres de capitaux propres dans la Société ou achète une participation dans la propriété du Lac Guéret (l' « accord d'investissement »), la Société devra payer à F&M des frais équivalant à 5,0 % du montant brut de l'accord d'investissement à la date de clôture de l'accord d'investissement; c) si la partie désignée procure un financement par emprunt à la Société (l' « accord de financement »), la Société devra payer à F&M des frais équivalant à 1,5 % du produit brut de l'accord de financement à la clôture de l'accord de financement; et d) dans le cas d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement, d'une réorganisation ou de toute autre transaction de regroupement d'entreprises aux termes de laquelle la partie désignée fait l'acquisition de plus de 20 % des actions ordinaires de la Société, la Société devra payer à F&M des frais équivalant à 1,5 % de la valeur totale de la transaction à la clôture de cette transaction.

19. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 27 septembre 2016, la Société a complété un financement privé dans lequel la Société a émis 26 162 500 actions ordinaires à un prix de 1,10 \$ par action pour une considération de 28 778 750 \$.

Le 11 octobre 2016, la Société s'est engagée, selon certaines conditions, à acheter 55 463 actions ordinaires Classe A de NanoXplore pour une considération de 1 000 000 \$. La clôture de la transaction devrait se compléter le 31 octobre 2016 ou à une autre date ultérieure, comme entendu entre les parties.